

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

**COMPTE RENDU DU
COMITE QUANTITATIF DE L'EAU
du 06 décembre 2018**

Liste des personnes présentes ou excusées en annexe.

Monsieur le Préfet ouvre la séance de ce deuxième comité quantitatif de l'année. Il précise qu'au mois d'avril, lors du comité quantitatif de préparation de la saison, la situation se caractérisait par un hiver et un début de printemps particulièrement pluvieux, avec une recharge très correcte des nappes. Malgré l'absence de pluviométrie estivale, il y a eu peu de restrictions d'irrigation au cours de l'été au regard de la situation des différents indicateurs d'état de la ressource. L'état des milieux a commencé à se dégrader vers la fin août avec également des niveaux piézométriques particulièrement bas enregistrés sur l'Aunis, au droit des captages de la ville de la Rochelle. L'absence de pluviométrie s'est prolongée à l'automne avec en corollaire un niveau particulièrement bas sur les nappes et les rivières. Cette situation a conduit à prendre des arrêtés d'interdiction du remplissage des réserves, comme lors des automne et hiver 2016 et 2017.

Monsieur le Préfet présente le déroulé de ce comité quantitatif de l'eau et invite les participants, à l'issue des présentations, à partager et échanger sur la saison 2018.

---ooOOoo---

1. Présentations (disponibles sur le site de la préfecture – voir adresse ci-après)

Les présentations de Météo France, de l'Agence Régionale de la Biodiversité, de l'Agence Française pour la Biodiversité, de l'IFREMER et de l'Agence Régionale de Santé ont permis de dresser un état de la ressource, des milieux, de la salinité du milieu marin, ainsi que de la situation de l'eau potable. Il convient de préciser que le bilan présenté est un bilan à fin novembre. Depuis le 1er décembre, une forte pluviométrie est enregistrée sur le département. En conséquence, tous les indicateurs sont à la hausse.

A l'issue de la présentation sur l'alimentation en eau potable par l'ARS, M. Le Rallier (ARS) précise que malgré une recharge correcte des nappes en hiver et au printemps, en fin d'étiage à l'automne, le niveau constaté des aquifères est très bas. Une vigilance doit être observée sur la qualité de l'eau suite aux premières pluies de l'automne particulièrement concentrées en polluants, notamment en pesticides.

M. Ozog (EPTB Charente) revient sur la gestion des barrages du fleuve Charente en 2017 et 2018. La présentation permet notamment de quantifier l'impact des barrages sur le maintien des DOE et DCR au niveau des points nodeaux de Vindelle et Beillant. Il insiste sur le fait que la gestion des lâchers des barrages (lâchers des barrages d'un débit maximum de 4m³/s) ne peut être la solution pour limiter la remontée du bouchon vaseux, point particulièrement sensible en 2017 pour la production d'eau potable, à partir du fleuve Charente.

Mme Mzali (DDTM 17) présente les principaux éléments relatifs à la gestion de la campagne estivale 2018 (gestion conjoncturelle, gestion des mares de tonnes, estimations des consommations, contrôles estivaux). Pour les consommations, au vu de la non exhaustivité des retours d'index, il est proposé de présenter un bilan finalisé lors du prochain comité quantitatif. Il est également précisé que les volumes dérogatoires ont concerné principalement les semis en septembre sur les bassins du Curé et du Mignon. Une réflexion sur la gestion conjoncturelle doit être menée sur la problématique du décalage de l'étiage à l'automne. En cas de sécheresse automnale, il n'y a plus de levier avec les restrictions d'irrigations. Elle souligne aussi qu'il est primordial d'obtenir un retour hebdomadaire des index des compteurs pour les contrôles à mener.

Les deux OUGC Saintonge (Mme Gauthier, Chambre d'agriculture) et l'Établissement Public du Marais Poitevin (M. du Peuty) reviennent sur les éléments marquants de la campagne d'irrigation 2018.

Concernant l'évolution des assolements irrigués, Mme Gauthier (CA 17-79/OUCC Saintonge) souligne qu'une baisse des surfaces irriguées est constatée depuis 2015 avec des disparités selon les bassins de gestion. On note dans plusieurs bassins une diminution des surfaces irriguées en maïs grain au profit du maïs pop corn ainsi que l'apparition de surfaces irriguées en vignes. Elle indique que la campagne d'irrigation a démarré avec un stress hydrique important sur les céréales à paille et les arbres fruitiers. Ensuite, les orages en mai et les pluies de la mi-juillet ont permis un décalage des tours d'eau et facilité la saison d'irrigation. Bien que la saison se soit passée sans grande tension, les pics de chaleur de la deuxième quinzaine d'août ont entraîné des besoins importants. En effet, un début d'automne très sec a nécessité des demandes de dérogations sur les semis.

M. du Peuty précise que deux nouveaux piézomètres sur le bassin du Curé enrichiront le réseau des indicateurs sur le bassin. Il souligne que certains irrigants n'ont pas relevé leurs index. En conséquence, des pénalités s'appliqueront par nombre d'index manquant. Pour ces irrigants, une réfaction 18 à 20 % du volume autorisé sera faite dans le plan annuel de répartition 2019. Par ailleurs, il précise que la télétransmission des index est opérationnelle sur les bassins du Lay et de la Vendée. Ces transferts de données permettent un travail d'anticipation intéressant. Enfin, une rencontre a eu lieu avec la ville de la Rochelle et l'ASA Aunis pour mieux anticiper les problèmes sur les captages de la ville.

Enfin, un point est fait par la DDTM concernant les deux réunions techniques de bassin sur la Seugne et l'Antenne, ainsi que les projets de territoire en cours.

2. Discussions

M. le Préfet propose un échange de vues suite aux différentes présentations.

M. Gaucher (FNSEA 17) mentionne la difficulté de curer un cours d'eau sur le bassin du Curé dans le périmètre du Contrat Territorial Milieu Aquatique.

M. Manson (DDTM) répond que le cadre réglementaire de la loi sur l'eau doit être respecté.

M. le Préfet ajoute que cette problématique relève des prises de compétences sur les cours d'eau dans le cadre de la GEMAPI et rappelle qu'une articulation est à trouver entre le monde agricole et les collectivités.

M. Desrentes (Chambre Agriculture 17) rappelle que, dans la présentation de l'AFB, les départements de la Charente-Maritime et des Deux Sèvres sont sujets à de nombreux assècs par rapport aux autres départements du bassin Adour-garonne. Il précise que ce sont des départements sans réserves de substitution et appelle à la construction d'ouvrages de stockage pour diminuer la pression sur le milieu. Le changement climatique entraînant une nouvelle répartition des précipitations sur l'année, le stockage apparaît donc nécessaire.

M. Réthoret (SYMBO) précise que le retour (de plus en plus tardif) de la pluie se confirme d'année en année. Étant donné que l'étiage se prolongeant jusqu'en décembre, il convient de mener une réflexion sur la gestion conjoncturelle actuelle adaptée à la gestion automnale.

M. le Préfet propose un comité quantitatif de l'eau en février plutôt qu'en avril comme cela a été fait l'année passée, afin de travailler en concertation sur les arrêtés cadres conjoncturels.

M. Berronneau (Météo-France) souligne que la répartition des pluies est en évolution. On relève davantage de pluies hivernales et printanières et une diminution en été et en automne.

A l'issue de la présentation de l'EPTB, M. le Préfet souligne l'effort de coordination réalisé entre les partenaires pour gérer au plus près le fleuve Charente.

M. Robin (ASAHRA) souligne l'impact négatif du fonctionnement des pompes à vis sur les niveaux dans le réseau du marais pour remplir les mares de tonne et la difficulté qu'éprouve l'UNIMA à compenser la demande pendant les jours précédant l'ouverture anticipée de la chasse au gibier d'eau. Il préconise la mise en place de mesures de fractionnement des pompages pour éviter les à-coups hydrauliques et mieux préserver les réseaux d'un risque d'abaissement soudain et difficilement rattrapable.

M. Manson (DDTM) répond qu'il est tout à fait favorable à une rencontre pour travailler en ce sens dans le cadre de la rédaction des arrêtés conjoncturels.

M. Réthoret (SYMBO) insiste sur la nécessité de préserver la recharge des nappes au printemps pour un maintien du système hydrologique au cours de la campagne. La gestion collective menée par l'OUGC Cogest'eau lui semble être une démarche intéressante à mettre en œuvre.

M. Boury (Nature Environnement 17) souligne que, malgré la bonne recharge de la nappe et les mesures mises en œuvre (contrôles, communications de l'OUGC, etc.), les milieux se sont appauvris pour la troisième année consécutive. Il s'inquiète de l'évolution relative à l'irrigation des surfaces en vignes. Il mentionne le rapport Acclimattera sur l'évolution du changement climatique. Il cite également le rapport de la mission Bisch, en relevant d'une part la présence d'éléments intéressants relatifs aux projets de territoire et que d'autre part les réserves de substitution ne sont pas l'unique sujet.

Mme Rhone (Comité Régional de la Conchyliculture) excuse le président et demande d'éviter les dates de réunions lors des grandes marées pour que les élus puissent assister au comité. Elle précise qu'en décembre, une quantité importante de pluies peut dégrader la qualité des coquillages.

Mme Gauthier (CA 17 et 79 - OUGC) précise que les conclusions du rapport Acclimaterra ont bien été prises en compte par la profession agricole. Le rapport fait état de deux projections, l'une à 50 ans et l'autre à 100 ans. La Chambre d'Agriculture se base sur la projection à 50 ans qui prévoit une hausse des températures et un décalage des précipitations, sans forcément de baisse de la pluviométrie globale. La projection à 100 ans fait état de baisses de précipitations. Un outil, Climat 21 a été développé en Charente-Maritime pour faire des projections en fonction des différents scénarios.

A l'issue de la présentation par Mme Mzali (DDTM) sur les projets de territoire, M. le Préfet rappelle le travail de concertation et de dialogue permanent qui est nécessaire pour l'aboutissement de ces projets. Il précise que le rapport de la mission Bisch conforte l'outil de projet de territoire, mais qu'il convient d'attendre les instructions ministérielles. Il rappelle que nous sommes sur la bonne voie sur le département et qu'un projet de territoire est validé sur le bassin de la Boutonne.

Mme de Roffignac (Conseil Départemental) rappelle le travail réalisé sur les projets de territoire en cours par les 2 « garants » nommés par la Commission Nationale du Débat Public, chargés d'assurer le bon déroulement de la concertation. Elle rappelle également le travail de coordination des co-porteurs des projets de territoire et de l'IFREE, bureau d'étude chargé de l'appui à la concertation, qui permet d'apporter une réelle plus-value à la démarche. Elle précise que le comité de bassin a souligné la qualité du travail sur le projet de territoire de la Seudre, présenté par M. Ferchaud lors du dernier comité.

M. Gaucher souligne également le travail réalisé au sein du contrat territorial de gestion quantitative (CTGQ) sur le Curé.

M. le Préfet précise que le contenu de cette démarche est différent d'un projet de territoire qui a une vision plus globale.

M. le Préfet acte l'inscription du prochain comité quantitatif de l'eau en février 2019 pour travailler notamment sur les projets d'arrêtés cadres pour la prochaine saison. Il remercie les participants et clôt la séance à 11h10.

Le Préfet,



Fabrice RIGOLET-ROZE

N.B. : Les présentations sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse suivante : <http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieus-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource/Les-comites-quantitatifs-de-l-eau/Comite-quantitatif-du-6-decembre-2018>

Comité quantitatif de l'eau de la Charente-Maritime du 6 décembre 2018
Prévision de présence

ORGANISMES	Nom, prénom	REPONSE
Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime		PRESIDE
Préfecture BPDC (Sécurité Civile)	Mme Guillevin	PARTICIPATION
M le conseiller départ DOUBLET		E
M le conseiller départ GRENOT		
M le conseiller départ FERCHAUD		
Préfet de Région Poitou-Charente (SGAR)		
Conseil Départemental	Kristel Plochodou – E. Libaud – Mr Regnaudt (DPF)	PARTICIPATION
Mr le Président Conseil Départemental	Mme de Roffignac	PARTICIPATION
Conseil Régional		
ACIME		
ACTCM (Association des chasseurs à la tonne de Charente-Maritime)	Mr Brunet	PARTICIPATION
ADIF (forages rive gauche de la Charente)		
AFB	Mickaël Fleury	PARTICIPATION
Agence de l'Eau - Adour Garonne		
Agence de l'Eau – Loire Bretagne		E
AGUR		
AI2B		
APROMARAIS		
ARB		E
A.R.S	Frédéric La Rallier – Mr Alaux	PARTICIPATION
ASA Aunis	Mr Ribreau	PARTICIPATION
ASA Boutonne		
ASA Charente Aval		
ASA Saintonge Centre	Fabien Chaboisseau – G. Goulevant	PARTICIPATION
ASAHRA	Didier Roblin – Vivien Cholet – Mr Vernoux	PARTICIPATION
Association de la Batellerie du Marais Poitevin		
Association des Maires		
BRGM		E
CARA (Communauté Agglo Royan)	Mr Tallieu	E
CDA (Communauté Agglo La Rochelle)	Eric Lertier	PARTICIPATION
Chambre d'Agriculture Charente-Maritime	Marie-Claude Gauthier – Mr Desrentes	PARTICIPATION
Chambre Régionale d'Agriculture		
CLE du SAGE Boutonne/SYMO		
CLE du SAGE Charente		
CLE du SAGE Seudre (SMASS)		
CLE du SAGE Sèvre-Niortaise/IBSN	Christian Grimpret – Françoise Josse	PARTICIPATION
Comité Régional Conchylicole Charente-Maritime	Charlote Rhone	PARTICIPATION
Confédération Paysanne	Pascal Biteau	PARTICIPATION
Coordination Rurale		
DDT 16		E
DDTM 17	Christophe Manson Directeur Adjoint Lilia Mzali – Stéphane Lemaitre – Christine Baroux	PARTICIPATION
DDT 79		E
DDT86		E
DRAAF	Mr Aigle	PARTICIPATION
DREAL NA	Hélène Etienne	PARTICIPATION
DREAL – SPC		E
EPTB du Fleuve Charente	Mr Ozog	PARTICIPATION
EPMP (Etablissement Public Marais Poitevin)	Jean-Eudes Du Peuty	PARTICIPATION
Fédération Départementale des Chasseurs (→ chasseurs au gibier d'eau)	Jérôme Mery	PARTICIPATION
Fédération Départementale pour la Pêche & la Protection du Milieu Aquatique	Gilles Brichet – Marie Rouet	PARTICIPATION
FNSEA 17	Hélène Plesels – Jean-Jacques Gaucher	PARTICIPATION
Groupe de Gendarmerie de la Charente- Maritime	Isabelle Postif	PARTICIPATION
IFREMER	Patrick Bolefchnick	PARTICIPATION
Irrigants de l'Antenne		
Irrigants de l'Amouli/ACIME		
Irrigants de la Gères-Devisé (ASA)	Patrice Rhinonneau	PARTICIPATION
Irrigants du Mignon		
J A 17		
Météo France	Eric Berronneau	PARTICIPATION
MODEF		
Nature Environnement 17	Jean-Marie Bouny	PARTICIPATION
ONCFS		E
OUGC Chambre d'Agriculture de la Dordogne		
OUGC CHARENTE COGEST' EAU		
OUGC SAINTONGE		
Régie des Eaux	Christian Peyrat	PARTICIPATION
SAUR/CER	Mr Jacobyneau	PARTICIPATION
SAIAH du bassin de la Seugne (SYMBAS)		E
SYHNA/SAIAH du bassin versant du Curé		
SAIAH du Palais et du bas Lary		
Syndicat Mixte d'accompagnement du schéma d'aménagement et de la station des eaux de la Seudre		
Syndicat Mixte Charente aval		
Syndicat Mixte de la basse Seugne, du Gua et du Pérat (SMBS)		
Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre et de ses Affluents (SMBSA)	Alain Puyon – Yann Davitogu	PARTICIPATION
Syndicat pour la gestion des bassins de l'Antenne et des affluents	Alice Perron	PARTICIPATION
S.O.S. Rivières	Jean-Louis Demarq	PARTICIPATION
Syndicat pour l'étude d'aménagement et de la gestion du bassin de la Boutonne (SYMO)	Mr Rethoret – F. Emard	PARTICIPATION
Syndicat des Eaux	Jacques Lepine – Denis Minot	PARTICIPATION
Syres		
UDEVI 17	Alexandre Depraetere	PARTICIPATION
UNIMA	Christophe Chastaing	PARTICIPATION
Union des Marais de Brouège	Monsieur Glazdeau	PARTICIPATION
Union fédérale des Consommateurs Que choisir	Dominique Comerals	PARTICIPATION
Véolia Eau		
Ville de La Rochelle	François Carton – Sandie Gathneau	PARTICIPATION
Ville de Saintes	Jean Engelking – A. Relet	PARTICIPATION

